



Le transfert technologique à l'IUT de Nantes

Conseil de direction du 20 juin 2011

Mission

Développement du transfert de technologie, et de l'implantation de l'IUT dans le réseau des entreprises du tissu régional → rôle d'organisateur et de facilitateur

Les limites

Liaison avec les entreprises en dehors de tout ce qui concerne la pédagogie (formation initiale et continue), et la recherche. Le rôle de la mission ne se confond pas avec le rôle de Synervia. C'est une fonction interne à l'IUT.

La méthode

- o Information
 - o Contact avec tous les départements avec une entrevue des responsables de départements et/ou des personnes assurant déjà des actions de transfert
 - o Recueil des souhaits
 - o Recensement des actions se déroulant déjà
 - o Point fait avec les depts, QLIO, GTE, GEII, GMP, SGM
 - o Information auprès des collègues de l'établissement
- o Aide au fonctionnement
 - o Suivi des actions
 - o Suivi du budget
 - o Aide et conseil dans la mise en place d'actions (Ex : Département SGM)
- o Développement
 - o Proposition d'un soutien pour la mise en place de nouvelles actions
 - o Analyse des articulations avec les autres actions de l'IUT (les actions doivent se compléter et non se concurrencer)
 - o Proposition d'améliorations de fonctionnement
 - o Proposition d'un plan de développement dans un deuxième temps

Des exemples d'opérations concernées :

- o Prêt de locaux pour des formations interentreprises

- o Acquisition d'un matériel par Synervia pouvant servir en pédagogie et en transfert
- o Aide à la réalisation de contrats
- o Expertises
- o Mise sur pied de journées techniques, etc.....

Les partenaires « extérieurs »

- o AIP Priméca
- o Synervia
- o Groupements type EMC2, chambre de commerce etc....
- o Technocampus
- o Entreprises en contact avec l'IUT
- o Etc....

D'un point de vue pratique ce qui a été fait depuis 2008

- o « état des lieux » et remise à plat du fonctionnement
- o Suivi financier et administratif ➔ Christine Bouthet
- o plan d'action pour dynamiser le transfert au sein de l'établissement (CF Annexe 2)
- o Rédaction de la fiche de poste « secrétariat CRTTI »
- o Document de synthèse à présenter à un prochain CD
- o Note de service précisant les attributions de l'assistante (C. Bouthet) et du responsable (Y.Pouzaint)

Gestion financière et des actions du service

- o Les aspects gestion financière et organisation sont intimement liés
- o Point sur le budget du CRTTI
 - Le CRTTI gère l'ensemble des étapes des contrats, dépenses et recettes.
 - Remise à plat du fonctionnement notamment pour la répartition des sommes facturées en fonction de critères à déterminer. Nécessité de définir des règles (CF Annexe 1).
 - Les actions engagées ne donnent pas droit à un report des crédits non consommés sur un exercice
 - Proposition pour un souci de clarté que les actions soient prioritairement étiquetées par collègue, sauf demande expresse des chefs de département
 - Purge du budget de toutes actions engagées il y a plus de trois ans et non encore soldées
- o Suivi par le secrétariat avec une vraie comptabilité analytique en liaison avec la comptabilité de l'IUT.
- o Gestion des relations Synervia/IUT directement par le CRTTI

- Rapidité, efficacité, et cohérence
- Participation à la rédaction de la convention d'exécution, avec une extension du champ d'intervention
- o Nécessité de bien cadrer les actions de conseil/expertise qui sont menées par un enseignant et dont une partie est reversée à l'enseignant → Editer des règles. Propositions :
 - Le passage direct par le service formation continue est non adapté
 - Procédure adoptée
 - Editer un document cadre signé par le responsable du CRTTI, le directeur et par le/la collègue permettant de bien attester :
 - que le paiement correspond à une intervention du collègue
 - Sans utilisation du matériel de l'établissement
 - Ponction de 10% pour l'IUT sur le montant de l'opération
 - Ces interventions restent marginales / budget du CRTTI
- o Il est important que le message qui est donné soit que toute opération passe par ce service même si la globalité de ce qui est facturé est redirigé vers le budget général de l'IUT, c'est ce qui permettra d'avoir une « mesure » de l'activité, et un indicateur fiable....
- o Communication → Plaquelette CRTTI au sein de la plaquelette IUT remise à jour et mise à jour du site

Les pistes pour 2011/2012

- o Améliorer l'information interne et externe
 - o En interne → permettra à de nouveaux collègues de développer des actions
 - o En externe → c'est un point d'entrée pour des entreprises vers des actions de recherche et de formation
- o Améliorer la liaison avec les autres services et actions de l'IUT

RAPPORT ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU CRTTI

ANNÉE 2010

(Tous les montants sont en HT)

1/- LA SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2009

- Règles de fonctionnement stables
- Les reliquats intégrés aux comptes en début d'année 2010 ont été définis par Alain Sarda. (CF tableau)

2/- L'ORGANISATION DU FONCTIONNEMENT AU COURS DE L'ANNÉE 2010

21/- Intégration de la ponction IUT sur toutes les recettes

22/- Mise en place de nouvelles règles pour les activités de « conseil » des collègues intégrées au fonctionnement du CRTTI

3/- LE RAPPORT ANNUEL

31/- Une synthèse de l'activité au 31 décembre 2010

Budget global 175 703 €
Dont reversement au budget de l'IUT 12 895 €

32/- Les activités par secteur

	RECETTES			DEPENSES			
	Recettes propres	Reliquats 2009	Total ligne budgétaire	Part IUT	Dépenses	Investissements	Reliquat
Location surface par Synervia	2 895,00		2 895,00	2 895,00			
Castagna (1)	38 000,00	19 177,00	57 100,00	3 700,00	14 000,00		39 400,00
Chetto (2)	0,00	8 879,00	8 879,00	0,00	8 879,00		0,00
Castagliola (3)	4 050,00	0,00	4 050,00	0,00	888,00		3 162,00
SGM	54 000,00	21 779,00	75 779,00	5 400,00	70 379,00		0,00
GMP(4)	26 500,00	0,00	26 500,00	900,00	9 600,00	16 000,00	0,00
GEII	500,00	0,00	500,00		500,00		0,00
TOTAL	125 945,00 €	49 835,00 €	175 780,00 €	12 895,00 €	104 246,00 €	16 000,00 €	42 639,00 €

(1) Cette ligne est maintenant gérée par le service Recherche IUT

(2) Cette ligne doit arriver à extinction en fin d'année

(3) Montants liés à des contrats de transfert effectués par P. Castagliola

(4) La part IUT est plus faible parce qu'une partie des fonds sont liés à une opération d'investissement

33/- La consolidation des activités de SYNERVIA dans les comptes CRTTI en 2010

Budget des facturations à Synervia ➔ 25 600 € composés

- 16 000 € pour l'achat du matériel Alicona sur le projet Ecowingbox
- 2 895 € de facturation de surfaces
- et 6 005 € de facturation

34/- Activité budgétaire

Durant l'année 2010, 131 bons de commandes ont été produits pour un montant global de 120 000 € et 22 factures ont été émises pour un montant global de 176 000 €.

BUDGET PRÉVISIONNEL CRTTI

ANNÉE 2011 – au 01/06/11

PROJET BUDGET CRTTI 2011

	reliquat au 31/12/2010	Report au 01/01/2010	Recettes 2011
Ligne "P.Castagna"	0,00	0,00	0,00
Ligne "M. Chetto"	0,00	0,00	0,00
Ligne "P.Castagliola "	0,00	0,00	5 000,00
Lgne "SGM"	0,00	0,00	50 000,00
Lgne "GMP"	0,00	0,00	45 000,00
Ligne "IUT"			3 500,00
TOTAL	0,00	0,00	103 500,00

BUDGET PRÉVISIONNEL TOTAL CRTTI 2011 : 103 500 €

Annexe 3 Règles de fonctionnement du CRTTI/ type d'action

Le budget est établi HT. (plus de prélèvement de l'Université à la source)

1/- Location de locaux

- o 49,25 % du montant HT IUT
- o 49,25 % du montant HT collègue ou département concerné par l'opération

2/- Contrats à l'initiative d'un collègue sans rémunération personnelle

- o 10% du montant HT pour le budget général IUT après paiement des frais d'exécution du contrat
- o 90% du montant sont gérés par le CRTTI pour les besoins pédagogique ou recherche du collègue ou du département

3/- Contrats à l'initiative d'un collègue avec rémunération personnelle sans utilisation des moyens matériels de l'IUT

- o Edition d'un document cadre signé par le responsable du CRTTI, le directeur et par le/la collègue permettant de bien attester :
 - que le paiement correspond à une intervention du collègue
 - Sans utilisation du matériel de l'établissement
- o 10% du montant HT pour le budget général IUT + 15% département
- o 75% du montant transférés au service formation continue
- o paiement du collègue par le service formation continue

4/- Relations Synervia / IUT

Quatre types de contrats donnent des facturations :

- o Paiement des loyers locaux reversement 100% IUT
- o Contrats réalisés par des salariés Synervia avec les matériels IUT sans interventions de collègues → reversement de 10% du budget de ces contrats. Répartition mise en œuvre :
 - 10% du montant HT pour le budget général IUT
 - 90% du montant sont gérés par le CRTTI pour les besoins pédagogique ou recherche du collègue ou du département dont le matériel est utilisé
- o Contrats réalisés par des collègues et des salariés de Synervia avec les matériels IUT sans interventions de collègues. → reversement par Synervia d'un % du budget de ces contrats défini avant le démarrage de l'action peut aller jusqu'à 50%). Répartition mise en œuvre :
 - 10% du montant HT pour le budget général IUT
 - 90% du montant sont gérés par le CRTTI pour les besoins pédagogique ou recherche du collègue ou du département dont le matériel est utilisé